

**ATTENTION  
DANGER**

**Un projet d'accord visant à remplacer notre accord AORTT est soumis à signature des Organisations Syndicales en septembre 2023, il consacrerait :**

- **Le retour du travail du samedi**
- **La diminution de la majoration des heures supplémentaires, passant de 25% à 10%**
- **Possibilité de travailler plus de 10h par jours et plus de 44 heures par semaine ...**

**Accord actuel 'AORTT 2000' versus  
'Projet 2023 Accord d'aménagement et d'organisation du temps de travail'**

Modèle horaire:	Limites des durées de travail: 10h/jour et 44h/semaine		Heures supplémentaires:		Jours de travail possibles, sans avenant au contrat de travail:				Incidence sur Rémunération:		
	Aujourd'hui *1	Demain *2	Aujourd'hui*1	Demain*2	du lundi au vendredi		du lundi au dimanche			Aujourd'hui*1	Demain*2
					Aujourd'hui*1	Demain*2	Aujourd'hui*1	Demain*2			
Postés en équipe:	✓	✓	✓ mensuelles	✓ annuelles et conditionnées	N/A		✓	✓	Majoration des heures supplémentaires pour les temps pleins inférieurs à 35 heures par semaine :	mini 25%	10%
Forfaits heures:	✓	✓	✓ mensuelles	✓ annuelles et conditionnées	N/A		✓	✓			
Horaire Variable	✓	✓	✓ mensuelles	✓ limitées, annuelles et conditionnées	✓	✓	N/A				
Forfaits Jours:	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✓	Prime RTT 4% , convertible en congés ou payé au choix du salarié:	✓	✗
									Prime Fériés Forfaits Jours de 0,25% :	✓	✗

\*1: en l'absence de signature du projet 2023

\*2: en cas de signature du projet 2023

**La CGT est très critique sur ce projet, et vous ?  
Que pensez-vous de venir travailler le samedi ,  
ou avec une majoration minorée de vos heures  
supplémentaires.**